

Non aux petites mesquineries de fin de mandat

NON à la discrimination syndicale

Moins de 15 jours avant l'élection d'une nouvelle équipe municipale, la Directrice Générale des Services convoque un fonctionnaire, élu représentant du personnel titulaire, pour lui signifier sa mutation immédiate dans un autre service, sachant que l'arrivée de son remplaçant, déjà recruté en catimini, était prévue le jour même.

La très grosse ficelle ! On comprend qu'il s'agit en fait du cadeau d'adieu (empoisonné) d'un Maire que cet élu n'a pas ménagé car tous les agents de la collectivité savent que l'élection de ce représentant CGT marquait l'exaspération du personnel contre le mode de gestion des ressources humaines.

Entrave au mandat des représentants du personnel

En déplaçant cet élu représentant du personnel vers une mission où il sera physiquement isolé, le Maire et sa DGS veulent l'empêcher d'effectuer correctement son mandat en ayant une connaissance approfondie du cadre de travail des agents.

Cette entrave à l'action syndicale n'est pas la première du Maire et de sa DGS puisqu'ils ont récemment essayé d'expulser l'union locale CGT de ses nouveaux locaux ou de lui imposer un partage avec les syndicats de la ville en contradiction avec tous les principes de liberté syndicale.



La GRH à l'intimidation ça suffit !

L'entretien de l'agent avec la DGS a été à l'image de ce qu'ont connus de nombreuses autres personnes, certaines sortant en pleurs du bureau.

Comportement agressif, propos vexatoires, appréciation désobligeante sur la qualité du travail en contradiction avec les compte-rendus annuels d'évaluation ... Bref un bel échantillon des méthodes bien connues d'intimidation qui sont devenues le quotidien des agents de la collectivité.



Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de
gagner, mais ceux qui ne luttent pas
ont déjà perdu !

(B. Brecht)